COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29/09/11

RN 10 : réglementation de la circulation des transports de plus de 3,5 tonnes
Interdiction de dépasser et vitesse maximale autorisée à 80 km/h à compter du 30 septembre

L'évaluation de la réglementation pour la circulation des poids-lourds sur la RN 10 en Poitou-Charentes montre ses effets positifs en matière de sécurité des usagers et de fluidité de la circulation dans les sections où elle est vigueur.

Face au volume toujours croissant de poids-lourds, notamment en transit, et à la disparité des vitesses maximales autorisées entre les différents types de véhicules, l'interdiction permanente et continue de dépasser pour les transports de plus de 3,5 tonnes, accompagnée d'un plafonnement de leur vitesse maximale autorisée à 80 km/h, est généralisée sur la RN10 en Poitou-Charentes, à compter du 30 septembre 2011 à 6h00, afin d'optimiser la sécurité de tous les usagers et la fluidité de la circulation.

Le rappel systématique de la réglementation de circulation pour tous les transports de plus de 3,5 tonnes est de nature à favoriser leur respect qui sera plus systématiquement contrôlé par des campagnes aléatoires menées par les forces de l'ordre et par les radars fixes implantés le long de l'itinéraire.

Afin de familiariser les usagers concernés avec ces nouvelles dispositions réglementaires, elles sont annoncées par panneaux à messages variables sur l'autoroute A10 et à l'entrée sur la RN10 dans le sens Nord/Sud dans la Vienne, à l'entrée sur la RN10 dans le sens Sud/Nord en Charente-Maritime et à l'entrée sur la RN10 en provenance de Limoges en Charente.

CONTACT PRESSE
Valérie MARQUIS – Service régional de la communication interministérielle – Poitou-Charentes – 06 27 39 09 36 / 05 49 55 70 06
Sylvie BONSON – DIR Atlantique - 05 57 81 65 13